



PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2018

Le cinq avril deux mille dix huit

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 23 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Membres présents :MMes & MM. R. PFEFFER - L. BIOT – V. MERLE - F. VALETTE - P. DANIEL - F. MILLION – A. BARBERON - P. BERRET - C. GALLET - J. FOUCART - Y. PAPILLON - V. ZIMMERMANN - G. BOUZIAT - J. GUINAND - E. BANDE - JC. BARILLET - A. DUTEL - JP. PONS - M. DELORME – MC. MARCHESE - MJ. GUINAND - A.RULLIERE - B. LAUGINIE –Y. DELORME.

Membres excusés :

P. CHAPOT donne pouvoir à M. LE MAIRE
B. BURTIN donne pouvoir à P. DANIEL
J. REY donne pouvoir à P. BERRET
J. POUZADOUX donne pouvoir à E. BANDE

Membre absent :

G. TEZIER

Nombre de conseillers

En exercice **29**
Présents **24**
Votants **28**

Secrétaire de séance : Mme MARCHESE

Début de la séance : 20H00

Le PV détaillé du conseil municipal du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

Délibération n° 09/18

Objet : Budget de la commune - Vote du compte administratif 2017

Mme DANIEL présente les éléments relatifs au vote du compte administratif 2017.

Les principales informations sont présentées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	CA 2014 €	CA 2015 €	CA 2016 €	CA 2017 €	Evolution 2017/2016
011–Charges à caractère général	973 899,64	944 323,25	875 397,01	1 056 949,07	20,74 %
012–Charges de personnel et assimilés	2 234 257,83	2 201 165,20	2 211 729,57	2 184 342,72	-1,24 %
014–Atténuation de produits	3 365,00	4 807,00	2 202,00	21 636,00	882,56 %
65–Autres charges de gestion courante	458 049,47	458 159,56	467 175,99	481 698,64	3,11 %

TOTAL	3 669 571,94	3 608 455,01	3 556 504,57	3 744 626,43	5,29%
66-Charges financières	144 438,87	121 101,38	117 221,57	107 106,43	-8,63%

2. Recettes de fonctionnement

RECETTES	CA 2014 €	CA 2015 €	CA 2016 €	CA 2017 €	Evolution 2017/2016
013-Atténuation de charges	39 181,36 €	40 133,36 €	50 206,01 €	23 942,94 €	-52,31%
70-Produits des services	619 665,37	573 456,10	618 368,84	647 847,04	4,77 %
73-Impôts et Taxes	2 820 737,78	2 977 077,79	3 033 961,75	3 117 986,35	2,77 %
74-Dotations et participations	1 448 338, 21	1 634 587,97	1 123 100,14	1 307 750,58	16,44%
75-Autres produits de gestion courante	54 484,89	63 624,08	45 800,58	51 519,82	12,49%
76 et 77-Produits financiers et exceptionnels	1 634 537,47	140 744,69	31 513,09	7 565,99	-75,99%
TOTAL RECETTES REELLES	6 616 945,08	5 429 623,99	4 902 950,41	5 156 751,62	5,18%
TOTAL hors cessions	5 002 885,08	5314 116,50	4 884 477,91	5 156 751,62	5,57%
042-Opérations d'ordre entre sections	57 183,11	38 410,29	4 631,32	2 824,27	-39,02%
TOTAL	6 674 128,19	5 468 034,28	4 907 581,73	5 159 575,89	5,13%

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses d'investissement

DEPENSES	CA 2014 €	CA 2015 €	CA 2016 €	CA 2017 €
16-Remboursement d'emprunts	1 052 445,94	468 120,14	462 845,58	442 162,83
20-Immobilisations incorporelles	60 337,66	63 625,97	80565,89	121 323,08
204-Subventions d'équipement versées	85 003,92	11 956,55	0,00	44 777,38
21-Immobilisations corporelles	391 124,25	299 968,18	630 396,95	731 954,20
23-Immobilisations en cours	1 341 590,16	941 951,04	288 673,34	1 843 963,51
26-Participations et créances rattachées	242 094,00	0,00		
4581-Investissement sous mandat	300 000,00	0,00		
TOTAL	3 472 595,93	1 785 621,88	1 462 481,76	3 184 181,00

DEPENSES REELLES				
040-Opérations d'ordre entre sections	57 183,11	38410,29	4 631,32	2 824,27
041-Opérations patrimoniales	1 302 728,16	606 131,25	1 200,00	
TOTAL	4 832 507,20	2 430 163,42	1 468 313,08	3 187 005,27

Mme DANIEL détaille les chapitres en présentant les opérations concernées

CHAPITRES							
020-Immobilisations incorporelles		204-Subventions d'équipement versées		021-Immobilisations corporelles		023-Immobilisations en cours	
121 323,08 €		44 777,38 €		731 954,20 €		1 843 963,51 €	
*études de centralité	20 268	*extension du réseau électrique pour l'IMPRO	29 304,28	*travaux bâtiments	35 083,36	*aménagement du Pôle Simone Veil	1401811,08
*MO mise en séparatif rue Morillon	7 165,00	*raccordements électriques de Chambry Boiron	15 473,00	*travaux de réparations	31 297,72	*aménagement de Chambry Boiron	436 589,15
*interventions de géomètres	2 028,62			*écoles et REMM	23 803,28	*travaux de mise en accessibilité de la mairie	5 563,28
*programmiste pour la future salle multi-activités	1 758,00			*matériel pour les espaces verts	31 999,66		
*MO Pôle Simone Veil	51 510,83			*sécurité	16 260,15		
*MO Chambry Boiron	18 307,68			*travaux de mise en réseaux séparatifs	140 716,13		
*MO vidéosurveil., contrôle d'accès et réalisation du PCS	11 347,00			*travaux de terrains et voiries	264 211,61		
*études préalables pour le futur centre technique	6 348,00			*matériel pour le sport	8 244,03		
*MO démolition de la piscine	2 589,95			*aménagement du parc de la Condamine	156 824,34		
				*achats divers	23 513,92		

2. Recettes d'investissement

Recettes	CA 2014 €	CA 2015 €	CA 2016 €	CA 2017 €
10-Dotations fonds divers réserves	2 020 912,59	1 647 816,91	1 989 739,16	1 359 697,68
13-Subventions d'investissement	16 394,54	295 504,45	228 746,21	143 750,00
16-Emprunts	0,00	0,00	400 000,00	
21-Immobilisations corporelles			542,93	
23-Immobilisations en cours	0,00	5 980,00		
26-Participations et créances			194,00	
TOTAL RECETTES	2 037 307,13	1 949 301,36	2 619 222,30	1 503 447,68

REELLES				
040-Opérations d'ordre entre sections	511 061,78	506 877,78	250 745,90	197 633,85
041-Opérations patrimoniales	192 019,66	24 462,85	1 200	
TOTAL	2 740 388,57	2 480 641,99	2 871 168,20	1 701 081,53

EXERCICE 2017- Budget de la commune - Compte Administratif				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>crédits inscrits au budget primitif</i>	5 652 824,27 €	5 652 824,27 €	4 778 324,27 €	4 778 324,27 €
Opérations de l'exercice	3 187 005,27 €	1 701 081,53 €	4 049 366,69 €	5 159 575,89 €
<i>taux de réalisation</i>	56,38%	30,09%	84,74%	107,98%
Résultat de l'exercice (N)	1 485 923,74 €			1 110 209,20 €
Résultat reporté (N-1)		1 409 930,94 €		15 000,00 €
Résultat de clôture (N-1 + N)	75 992,80 €			1 125 209,20 €
Restes à réaliser	1 143 877,42 €	1 258 301,00 €		
RESULTAT DEFINITIF (résultat de clôture + résultat des restes à réaliser)		38 430,78 €		1 125 209,20 €

M. le Maire se dit satisfait du niveau de finances de la collectivité. Il indique que la collectivité est dans une classe moyenne qui assume son rôle de centralité avec un haut niveau de service public et d'investissement. Il tient à remercier Mme DANIEL du travail accompli sur les finances alors même que les financements de l'Etat sont au plus bas.

Il reconnaît que l'année N+1 connaîtra un gros besoin de financement en raison d'investissements importants sur la commune.

M. le Maire remercie également les services pour leur implication.

M. M. DELORME souhaite faire quelques remarques pour expliquer le vote des élus de l'opposition. Il indique toute l'ambiguïté du vote du compte administratif. En effet, si la sincérité de lecture du compte administratif ne fait aucun doute sur des éléments purement techniques qui justifierait un vote « pour », le compte administratif va au-delà avec des choix politiques et notamment les écarts entre le vote et les réalisations.

Ses remarques portent sur les éléments suivants :

- Une augmentation des contrats de prestation de service avec une forte externalisation,
- Une augmentation des contrats de prestation culturelle. Or la communication municipale qui a été faite portait sur un portage du fonds de dotation.
- Le coût d'une prestation d'un programmiste sur la salle multi activités. Or, il déplore l'absence de débat en commission, il souhaiterait que le conseil municipal puisse participer à la réalisation de ce projet et ne le découvre pas au moment des grandes décisions à prendre.

M. le Maire indique qu'il comprend la position des élus de l'opposition et réaffirme les choix politiques du compte administratif.

En revanche, sur les remarques qui ont été formulées, il tient à apporter les précisions suivantes :

Sur les contrats : M. le Maire tient à ce que l'on déconnecte l'augmentation des prestations externalisées et les charges de personnel.

En effet, il précise qu'il s'agit surtout de maintenance et de nettoyage des écoles et des gymnases pour une remise en état global, le personnel communal ayant en charge l'entretien quotidien des bâtiments.

Sur la culture à Mornant, M. le Maire rappelle que les activités correspondant à la bibliothèque ne sont pas liées au fonds de dotation qui sera sollicité pour redynamiser la vie culturelle. Il indique que le fonds de dotation peut financer des activités et vient renforcer considérablement la vie culturelle.

Sur la salle multi activités, les éléments présentés ne concernent que des préétudes en matière d'urbanisme et non la faisabilité de la salle elle-même. En effet, il indique que la commune n'est pas propriétaire des parcelles qui pourraient être concernées.

M. le Maire sort de la salle.

Mme FOUCART met au vote le compte administratif 2017.

A la majorité des membres présents et représentés, 6 abstentions.

Délibération n° 10/18

Objet : Budget de la commune - Approbation du compte de gestion 2017

Le compte de gestion est présenté par la Trésorière Principale qui a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles.

A la majorité des membres présents et représentés, 6 abstentions.

Délibération n° 11/18

Objet : Budget de la commune – affectation du résultat de fonctionnement 2017

Mme DANIEL présente le résultat de fonctionnement 2017 et son affectation

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2017	1 110 209,20 €
Résultats antérieurs reportés	15 000,00 €
RÉSULTAT À AFFECTER	1 125 209,20 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 125 209,20 €
Report en fonctionnement R002	0,00€

M. le Maire précise que la commune dispose d'une section dynamique sur les recettes. Il indique que l'année 2018 est une année importante en termes d'investissements et que dans 3-4 ans la commune connaîtra certainement un nouveau besoin d'équipement avec le restaurant scolaire.

Pour M. Y. DELORME, ce résultat important suscite des interrogations et des discussions : s'il reconnaît la nécessité de conserver une marge de manœuvre, il relève dans le cas présent un écart de 25%. Il affirme que les dépenses de fonctionnement ne sont pas des dépenses inutiles, il propose le recrutement d'un 2nd gardien de police municipale, le doublement du budget du CCAS. Les investissements pour lui ne doivent pas être seulement des constructions en cours, la commune doit également investir dans l'humain.

La comptabilité communale ne rend pas bien compte de la réalité. Il rappelle que gouverner c'est prévoir, alors pour M. Y. DELORME, la gestion est aujourd'hui timorée.

M. le Maire souligne le paradoxe d'une telle intervention entre les propos de M. M. DELORME qui déplore l'augmentation des dépenses de fonctionnement liés aux contrats de prestations de service et ceux de M. Y. DELORME.

Il indique que l'excédent de fonctionnement est un choix politique et stratégique de l'équipe municipale. Concernant la dépense sociale et le budget du CCAS, M. le Maire mentionne les moyens d'action utilisés autres que l'augmentation de la subvention communale et notamment l'aide apportée directement à Emmaüs ou encore le renforcement des liens avec les partenaires, l'objectif étant de fédérer les synergies et de mieux répartir l'intervention sociale sur la commune. Enfin, aucune trace comptable non plus ne peut être comptabilisée dans la création de projets culturels pour lesquels le fonds de dotation est sollicité.

Sur la vision humaine des investissements, M. le Maire rappelle aussi les discussions avec le personnel communal et la mise en place de la démarche bien-être.

Il fait mention également de l'accueil du CAMSP qui nécessitera une dépense mais aussi une recette, les jobs d'été, le dispositif baby-sitting : il déplore que les élus de l'opposition ne soient attachés qu'aux traces comptables alors qu'un certain nombre de projets font éclore la dimension humaine.

Il explique que la stratégie retenue est effectivement celle des économies mais le travail au quotidien se situe au niveau de la recherche de synergies. Il tient également à mentionner que les investissements sont faits pour le développement du territoire.

M. Y. DELORME tient à revenir sur le paradoxe souligné par M. le Maire : pour lui, Marc DELORME parlait des charges de fonctionnement, des règles comptables qui distinguent le fonctionnement de l'investissement. Il pense que la commune dispose de moyens qui pourraient être mis à disposition de la collectivité.

M. le Maire fait remarquer que le gros poste d'investissement du budget 2018 sera la construction d'un centre technique communal (CTM) au bénéfice du personnel communal.

M. BIOT intervient pour faire état des difficultés des choix politiques. Il donne l'exemple du vote du budget à la COPAMO et ne comprend pas le vote de certains élus de l'opposition qui ont voté pour alors que les choix politiques étaient illisibles.

Mme MARCHESE insiste sur le fait qu'il ne faut pas faire d'humain au « rabais » et qu'il ne s'agit pas seulement de se contenter des projets qui ne coûtent rien à la commune et qui font parler de Mornant comme le cite M. le Maire précédemment, mais à un moment donné, il faut vraiment investir en moyens financiers sur l'humain.

M. BOUZIAT, quant à lui, se dit indigné. Il rappelle le travail de l'équipe municipale en place dont la priorité est justement la place de l'humain dans les décisions qui sont prises. Il se félicite des relations avec les agents avec lesquels une réelle relation de proximité s'est créée et de la mission des élus qui est d'aider les administrés.

M. M. DELORME, sur la COPAMO, rappelle les choix faits en matière d'investissement et notamment le centre aquatique. En revanche, il se félicite du résultat positif dégagé par la commune et précise que sa question ne portait que sur le pourcentage « fonctionnement/investissement ».

M. le Maire répond que les investissements liés au centre aquatique ont été payés par la COPAMO, dont on peut relever les dysfonctionnements. La COPAMO a souhaité reprendre un certain nombre de compétences mais n'a pas su en mesurer les conséquences et l'impact sur ses charges de fonctionnement.

M. RULLIERE tient à mentionner qu'il a voté pour le CA 2017 de la COPAMO, car en dépit des difficultés rencontrées, on peut relever un service public de qualité.

A la majorité des membres présents et représentés et 6 abstentions.

Délibération n° 12/18

Objet : Vote des taux des trois taxes locales

Mme DANIEL présente le rapport relatif au vote des taux des trois taxes locales et la proposition pour 2018.

	Taux 2016	Taux 2017	Proposition pour 2018
Taxe d'habitation	18,11 %	18,11 %	18,11 %

Taxe foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %	20,34 %
Taxe foncière (non bâti)	67,62 %	67,62 %	67,62 %

M. M. DELORME indique que les taux sont identiques depuis 2004, il précise que les taux avaient augmenté les années précédentes en raison d'investissements lourds. Cependant, depuis cette époque, on peut dénoter une certaine stabilité. Il s'interroge donc sur une option de révision de ces taux avec un résultat excédentaire.

M. le Maire rappelle son engagement : celui de ne pas augmenter les taux jusqu'à la fin du mandat.

M PONS rappelle quant à lui la fin proche de la taxe d'habitation. La réforme de la fiscalité interroge sur les moyens de financement à venir.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 13/18

Objet : Modification des Autorisations de Programmes crédits de paiement (AP/CP) - Année 2018

Mme DANIEL présente les modifications des autorisations de programmes/crédits de paiement :

libellé programme	montant total De l'AP/CP	montant des CP (TTC)							
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2013011 Aménagement des espaces publics de l'opération «Chambry Boiron »	1 413 002,30	183 544,31	314 935,36	46 618,91	51 273,75	470 369,83	346 260,14	-	-
2015001 Réhabilitation de l'ancien centre de secours En pôle enfance	1 660 955,05	-	-	11 086,67	42 161,76	1 463 687,51	144 019,11	-	-
2015002 Construction du centre Technique municipal	1 600 000,00	-	-	0,00	8 208,00	6 348,00	889 964,00	695 480,00	-
2016001 Vidéoprotection	364 427,00	-	-	-	0,00	11 347,00	213 080,00	80 000,00	60 000,00
2017001 Structuration du quartier Mayne Donzel	1 000 226,35	-	-	-	-	1 319,45	274 906,90	324 000,00	400 000,00
2017002 Parcs et hameaux	162 626,84	-	-	-	-	154 776,84	7 850,00	-	-

M. LAUGINIE évoque la fin des investissements à Chambry-Boiron. Pour lui il ne s'agit pas d'une réussite et il déplore la qualité des enrobés. S'agissant de la vidéo protection, il rappelle les débats précédents et redit leur opposition tout en précisant qu'il manque des éléments précis sur cette opération. Enfin, il souhaiterait que soit inclus des ratios d'espaces verts.

M. VALETTE préfère indiquer que l'opération Chambry-Boiron, pour M. LAUGINIE n'est pas une réussite.

M. le Maire, sur la qualité des enrobés, s'interroge sur la nature des informations transmises à M. LAUGINIE et leur provenance mais rappelle que grâce à l'action de l'équipe municipale, l'opération a été limitée en termes de logements puisque 80 logements ont été construits au lieu des 100-120 initialement prévus. Il précise avoir demandé à M. VALETTE et Mme DANIEL un bilan financier complet sur cette opération.

A la majorité des membres présents et représentés et 6 contre.

Délibération n° 14/18

Objet : Budget de la commune – Budget primitif de l'exercice 2018

Les éléments du budget 2018 sont présentés en section de fonctionnement et en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BP 2016 €	BP 2017 €	BP 2018 €	Observations
013-Atténuation de charges	35 000,00	40 000,00	24 045,00	=remboursement des absences du personnel. =stabilisation + actions du CHSCT +bien-être au travail
70-Produits des services	529 595,00	518 900,00	613 500,00	augmentation de la fréquentation de la restauration et du périscolaire. La participation des familles sera donc en augmentation.
73-Impôts et taxes	2 952 150,00	3 021 600,00	3 122 800,00	=contributions directes passent de 2 743 610 à 2 800 000 €, soit 2% d'évolution des bases. =DSC et FNGIR inchangés : 36 645 € et 10 979 €. =droits de place (20 176 €) grâce à une meilleure gestion du marché et la fidélisation des forains. =taxe additionnelle aux droits de mutation (250 000 €) est positionnée au niveau des recettes réelles 2016 et 2017.
74-Dotations et participations	1 311 915,00	1 125 800,00	1 169 700,00	Les informations dont nous disposons indiquent que les dotations de l'Etat ne baisseront pas : montants proposés positionnés au niveau des recettes réelles 2017.
75-Autres produits de gestion courante	60 340,00	48 000,00	48 000,00	=loyers perçus :Poste, librairie, COPAMO pour le local jeunes, camping ..
77-Produits exceptionnels	5 500,00	6 200,00	11 715,00	
TOTAL RECETTES REELLES	4 894 500,00	4 760 500,00	4 989 760,00	
002-Excédent antérieur reporté de fonctionnement	15 000,00	15 000,00	0,00	
042-Opérations d'ordre entre sections	90 500,00	0,00	240,00	
TOTAL	5 000 000,00	4 775 500,00	4 990 000,00	

2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BP 2016 €	BP 2017 €	BP 2018 €	Observations
011-Charges à caractère général	997 381,00	1 132 267,28	1 148 576,91	Elles augmentent de 1,44 % : charges nouvelles liées à l'utilisation du Pôle Simone Veil (énergies, nettoyage ...) + achats alimentaires pour la restauration.
012-Charges de personnel	2 355 325,00	2 241 445,00	2 317 367,00	<input type="checkbox"/> mise en place du nouveau régime indemnitaire avec augmentation sur 3 ans valorisant le travail et l'implication des agents, <input type="checkbox"/> les activités de certains services augmentent et nécessitent des renforts permanents ou ponctuels. <input type="checkbox"/> recrutement d'un agent pour le service commun espaces verts avec la COPAMO
014-Atténuations de recettes	6 000,00	5 000,00	25 000,00	
022 – Dépenses imprévues	45 000,00	36 799,00	0,00	
65-Autres charges de gestion courante	490 399,00	492 989,00	494 205,00	
66-Charges financières	135 000,00	120 000,00	104 000,00	en baisse de 13,33% par rapport au budget 2017 en incluant les intérêts de l'emprunt de 500 000 € reçu le 1 ^{er} février 2018 et celui qu'il faudra peut-être contracter en fin d'année
67-Charges exceptionnelles	13 500,00	2 000,00	2 785,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	4 042 605,00	4 030 500,28	4 091 933,91	
023-Virement à la section d'investissement	726 895,00	537 324,00	700 000,00	
042-Opérations d'ordre entre sections	230 500,00	207 675,72	198 066,09	
TOTAL	5 000 000,00	4 775 500,00	4 990 000,00	

Mme DANIEL indique que le budget de fonctionnement s'équilibre à 4 990 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

CHAPITRES	BP 2016 €	BP 2017 €	BP 2018 €	Observations
001-Solde d'investissement reporté	7 075,82			
10-Dotations fonds divers réserves	434 650,00	1 796 040,34	463 575,12	
13-Subventions d'investissement	952 554,53	902 051,00	1 013 934,59	=subventions notifiées : * <u>Pôle Simone Veil</u> : 100 000€ CAF + 439 838€ Etat + 175 230€ département * <u>Chambry Boiron</u> : 68 931,59 €(département * <u>CTM</u> : 148 135€ COPAMO * <u>Modes doux</u> : 25 000€ COPAMO * <u>Parc de la Condamine</u> : 56 800 € Région
16-Emprunts	890 000,00	796 978,00	2 000 000,00	*500 000€ d'emprunt déjà contracté et dont les fonds ont été versés le 1 ^{er} février 2018 (taux fixe de 1,11%) *600 000 à 700 000 € de subventions pourraient nous être notifiés en cours d'année 2018, Le reste pourrait constituer un emprunt qu'il serait nécessaire de demander vers la fin de l'année.
24-Produits des cessions	18 000,00	0,00	9 215,00	
TOTAL RECETTES REELLES	2 302 280,35	3 495 069,34	3 486 724,71	
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé	1 389 124,65	1 409 930,94	1 125 209,20	
040-Opérations d'ordre entre sections	230 500,00	207 675,72	198 066,09	
041-Opérations patrimoniales	1 200,00	0,00		
021-Virement de la section de fonctionnement	726 895,00	537 324,00	700 000,00	
TOTAL	4 650 000,00	5 650 000,00	5 510 000,00	

Mme DANIEL précise que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 est de 3 447 153 €, ce qui représente 2 ans et 9 mois de capacité d'autofinancement.

2. Dépenses d'investissement

CHAPITRES	BP 2016 €	BP 2017 €	BP 2018 €	Observations
020-Dépenses imprévues	18 781,98	50 000,00	41 460,68	
16-Remboursement d'emprunts	475 000,00	426 405,00	473 830,00	
20-Immobilisations incorporelles	487 131,34	496 997,00	503 927,54	Report 2017=203 324,54€
204-Subventions d'équipement versées	50 619,28	44 778,00	29 000,00	
21-Immobilisations corporelles	906 767,40	1 949 215,00	3 138 634,32	Report 2017=537 998,32 € Nouveaux crédits / *reprises de concessions et début de l'engazonnement du cimetière *aménagement de placards à l'école primaire et cour maternelle *aménagement de locaux pour la mise en place du système de vidéoprotection *remise à niveau des bornes incendie et extincteurs *véhicules *tableaux numériques et matériel informatique *renouvellement de mobilier dans les écoles *matériel sportif, d'un 2 ^{ème} écobanc, de matériel de sécurité *matériel pour les manifestations *jeux extérieurs pour les enfants
23-Immobilisations en cours	2 620 000,00	2 682 605,00	1 246 914,66	Report 2017=402 554,66 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 558 300,00	5 650 000,00	5 433 767,20	
001-Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	75 992,80	
040-Opérations d'ordre entre sections	90 500,00	0,00	240,00	
041-Opérations patrimoniales	1 200,00	0,00		
TOTAL	4 650 000,00	5 650 000,00	5 510 000,00	

Mme DANIEL indique que le budget primitif 2018 s'équilibre en investissement à 5 510 000 € et que l'équilibre général est le suivant :

- En fonctionnement à 4 990 000,00 €
- En investissement à 5 510 000,00 €

Soit un budget global de 10 500 000,00 €

M. M. DELORME indique que les élus de l'opposition ne partagent pas les choix faits pour l'opération Chambry-Boiron et la vidéo protection mais insiste sur le projet de la salle multi activités et de l'importance du vocable utilisé : en effet, une salle des fêtes n'est pas une salle de spectacle de 1000 places. Il tient à faire part également de l'inquiétude des élus de l'opposition face aux 2,3 hectares nécessaires pour ce projet pharaonique.

M. le Maire précise que le vocable du projet n'a pas changé et qu'il s'agit bien d'une salle multi-activités.

M. LAUGINIE fait remarquer qu'au chapitre 21 relatif aux aménagements de locaux une somme est prévue pour la vidéo protection, il s'interroge sur le fait que cette somme ne soit pas rattachée directement à

l'opération. M. le Maire répond que d'autres solutions sont à l'étude pour accueillir la baie informatique et que la mairie nécessite toujours des petits travaux d'aménagement.

M. le Maire tient à rappeler que la préparation du budget 2018 s'est fait dans un contexte contraint avec un report de l'année 2017 s'élevant à 700 000 €, une année 2018 importante sur le plan des investissements et des projets importants pour le personnel (CTM, démarche bien-être, RIFSSEP) de manière à stabiliser les effectifs. Il évoque notamment l'accueil de la mairie, service dont le métier est difficile et auquel il faut attacher une attention particulière.

L'objectif lors de la préparation était la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de pouvoir piloter correctement le résultat pour garder une bonne santé financière. Mais les élus et les services devront très vite préparer le budget 2019.

Il paraît même important d'anticiper déjà une future DM, probablement à l'été pour procéder à l'ajustement des investissements notamment du CTM.

M. le Maire se félicite de cette stratégie qui porte ses fruits auprès des Mornantais qui peuvent disposer d'un service public de qualité et toujours innovant.

A la majorité des membres présents et représentés et 6 contre.

Délibération n° 15/18
Objet : Modification du tableau des effectifs

Mme DANIEL présente le tableau des effectifs modifié en raison d'avancements de grade du personnel communal.

Elle indique que la politique RH de la commune consiste à valoriser les agents soit par leurs missions soit par le déroulé de leur carrière.

Suppression	Création
FILIERE ADMINISTRATIVE	
1 adj. adm. principale 2 ^{ème} classe TC	2 adj. adm. principaux 1 ^{ère} classe TC
FILIERE TECHNIQUE	
1 adj. techn. TC	2 adj. techn. principaux 2 ^{ème} classe TC
FILIERE SOCIALE	
ATSEM principale 2 ^{ème} classe TC	ATSEM principale 1 ^{ère} classe TC
FILIERE CULTURE	
1 adj. patrimoine principal 2 ^{ème} classe TC	1 adj. patrimoine principal 1 ^{ère} classe TC

A la majorité des membres présents et représentés et 6 abstentions.

Délibération n° 16/18
Objet : Emploi non permanent

Mme DANIEL explique que la commune peut avoir recours à des emplois non permanents dès lors que les effectifs ne sont pas suffisants lors de périodes exceptionnelles.

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Pôle Événementiel : Fête du 13 juillet	
3 adjoints d'animation	4h
Pôle Aménagement du territoire – Cadre de vie	
1 adjoint technique	35h

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 17/18
Objet : Modification taux avancement grade

Mme DANIEL explique que l'avancement de grade est une procédure qui permet aux agents d'évoluer dans leur carrière avec une progression à l'intérieur du cadre d'emplois auquel ils appartiennent.

Elle indique qu'il convient de fixer un taux de promotion à appliquer : ce taux pouvant varier de 0 à 100%. La nouvelle politique RH de la commune conduit aujourd'hui à proposer un taux de 100% contre celui de 80% voté en 2007.

Ce taux doit permettre de donner la possibilité aux agents remplissant les conditions de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade, selon ensuite l'établissement d'une liste annuelle.

M. RULLIERE demande si les ATSEM sont concernées par cette modification de taux. Mme DANIEL répond par l'affirmative.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 18/18
Objet : Don de jours de repos

M. le Maire indique que la présentation de ce rapport correspond à un souhait d'établir une solidarité plus forte encore au sein du personnel communal.

Il précise qu'un nouveau rapport sera présenté modifiant les conditions avec la création d'un « pot commun » dans le cadre d'une expérimentation.

Il explique que le don de jours de repos consiste à offrir de manière anonyme des jours de repos dont dispose un agent à un autre agent contraint de s'occuper d'un parent (enfant, ascendant) gravement malade.

M. Y. DELORME demande que soit décrit concrètement le dispositif. Mme MARCHESE s'interroge sur l'intérêt de l'anonymat et souhaiterait que le système soit étendu aux parents.

M. le Maire explique que le rapport correspond aux textes qui imposent l'anonymat et que par extension il propose justement que le don de jours de repos soit étendu aux ascendants.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

VIVRE ENSEMBLE

Délibération n° 19/18
Objet : Subventions aux associations pour l'année 2018

Mme MERLE présente le tableau des subventions aux associations.

M. LAUGINIE indique que les années précédentes le tableau présentait les demandes faites par les associations ce qui permettait d'évaluer les besoins.

M. le Maire indique que les subventions accordées restent stables par rapport à l'année précédente. Il rappelle que les élus se sont mis d'accord sur les critères d'attribution et que l'ensemble est cohérent.

M. GALLET indique qu'il votera contre la subvention accordée à l'école de musique. M. le Maire rappelle que dans le cas de la subvention de l'école de musique, elle est liée à celle accordée par le Département.

Pour M. LAUGINIE, s'il est nécessaire de maintenir l'aide aux associations, la commune doit pour autant s'interroger sur les coûts de fonctionnement des associations.

M. le Maire répond que la commune soutient tout le tissu associatif et qu'elle a connaissance des coûts de fonctionnement.

Délibération n° 20/18

Objet : Subvention coopérative scolaire des écoles maternelles et élémentaires du Petit Prince

Mme MERLE présente les calculs permettant d'établir la subvention de la coopérative scolaire des écoles maternelles et élémentaires du Petit Prince.

Elle rappelle que la subvention se décompose en 3 axes :

- Coopérative scolaire
- Projets de classe : 5,50 € par enfant
- Fonctionnement de la BCD : 5 € par enfant

	Effectifs 2017/2018	Subvention proposée €
Ecole maternelle		
Coopérative scolaire	151	831
Projets de classe		831
BCD		755
Ecole élémentaire		
Coopérative scolaire	328	1 870
Projets de classe		1 870
BCD		1 700

A la question de M. LAUGINIE qui s'interrogeait sur les montants fixés et leur absence de révision, Mme MERLE répond que les montants ont été augmentés sur le mandat précédent.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 21/18 **Objet : Projet Baby-sitting**

Mme MERLE présente le projet et précise qu'un certain nombre de candidatures ont dû être refusées provenant de jeunes non mornantais.

M. le Maire indique qu'il s'agit là d'un projet innovant destiné à aider les jeunes et rassurer les familles.

Mme MARCHESE fait part de sa perturbation face à ce rapport. En effet, si elle trouve le projet intéressant, elle s'interroge sur la forme retenue avec un projet annoncé avant même une discussion en commission.

M. le Maire explique qu'il s'agit plutôt d'une délibération de principe qu'il tenait à présenter en conseil municipal mais comprend que le timing n'était pas le meilleur et tient à s'excuser sur le décalage dans le temps. Toutefois il insiste sur le projet en lui-même qui apportera beaucoup aux jeunes et aux familles mornantaises.

Mme MARCHESE accepte au nom de son groupe les excuses de M. le Maire mais affirme que dans cette façon de fonctionner l'utilité des commissions et des élus reste un questionnement.

M. M. DELORME signale que ce projet ne peut faire l'objet d'une délibération de principe comme l'affirme M. le Maire puisqu'il est soumis au vote du conseil municipal. Pour que M. le Maire prenne cette décision sans l'avis des élus, il aurait fallu que cette décision soit inscrite au chapitre « décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ».

A la majorité des membres présents et représentés et 2 contre.

Délibération n° 22/18 **Objet : Convention de partenariat avec le comité du Rhône de la Ligue contre le cancer**

M. le Maire présente le rapport qui consiste à signer avec le comité du Rhône de la Ligue contre le cancer une convention de partenariat.

Cette convention doit permettre de proposer aux Mornantais des actions en faveur du dépistage et de la prévention.

Les axes retenus sont le tabac, l'alimentation et l'activité physique, les risques liés au soleil.

A l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 23/18

Objet : Convention relative au dépôt d'une œuvre de Jeanne Bardey par le centre national des arts plastiques

M. DUTEL explique qu'en raison du lien entre la commune et Jeanne BARDEY, peintre et sculpteur, une demande a été faite auprès du Centre national des arts plastiques pour obtenir le transfert d'une de ses statues en bronze « Adolescente ».

M. Y. DELORME indique qu'il n'a trouvé aucune représentation de cette statue sur internet.

M. LAUGINIE s'interroge sur la réciprocité établie avec le lycée qui possède cette œuvre.

M. le Maire et M. DUTEL répondent que l'accord concernant le transfert est une décision du CNAP.

M. BARILLET mentionne la nécessaire protection de l'œuvre, ce à quoi M. le Maire indique que le fonds de dotation s'est déjà prononcé en faveur d'une somme de 10 000 € qui sera affectée au transfert et à la restauration de l'œuvre.

A l'unanimité des membres présents et représentés

EQUIPEMENT URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Délibération n° 24/18

Objet : Produit des amendes de police – exercice 2016

M. VALETTE présente les éléments relatifs au produit des amendes de police :

Toute la commune : priorité 1

Traçage peinture – estimation 7 000 €

Quartier Salette/Laud pour lutter contre la vitesse, favoriser et sécuriser les déplacements piétons : priorité 1

Signalétique, mobilier et marquage routier – estimation 5 000 €

A l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 25/18

Objet : Convention de groupement de commandes entre les communes de Saint Laurent d'Agnay, Taluyers, Beauvallon, Chaussan et la commune de Mornant

M. VALETTE explique que les communes de St Laurent d'Agnay, Taluyers, Beauvallon, Chaussan et Mornant se sont associées en groupement de commandes pour un marché de travaux sur les espaces publics répartis en 3 lots

Elagage,

Entretien terrains de sports,

Entretien espaces publics et verts.

M. VALETTE indique les modalités de cette convention de groupement

- Durée : 3 ans
- Coordonnateur : commune de Mornant
- Commission MAPA avec 1 délégué de chaque commune
- Chaque membre demeure responsable de l'exécution du marché

A l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 26/18
Objet : Dénomination de rues

M. VALETTE mentionne les voies concernées par une nouvelle dénomination.

M. RULLIERE demande des éléments concernant l'allée Jean Joinon. M. le Maire indique que les copropriétaires ont manifesté leur refus.

A la majorité des membres présents et représentés et 6 abstentions

Délibération n° 27/18
Objet : Promotion du compostage

M. VALETTE explique tout l'intérêt de promouvoir le compostage auprès des administrés et évoque une autre initiative du SITOM qui consiste en un prêt de poules.

M. BIOT précise que le SITOM sera présent lors de la journée de l'Environnement et également sur le marché dès le lendemain du conseil pour proposer des composteurs.

M. LAUGINIE demande si une réflexion a été portée sur l'acquisition d'un composteur collectif pour la commune. M. BIOT répond qu'une réflexion est portée pour le REMM, la maison de retraite mais évoque les contraintes d'une telle installation en collectivité. Mme MERLE, quant à elle, mentionne le collège et l'initiative du périscolaire en école maternelle.

M. le Maire indique que l'installation d'un composteur collectif est difficile en raison de l'entretien. M. PAPILLON évoque le travail important d'un tel aménagement qui complique l'organisation puisque l'installation doit se faire dans un endroit clos.

A l'unanimité des membres présents et représentés

Prochaine séance du conseil municipal : 28 mai 2018

Fin de la séance : 23h30

Mornant, le 4 mai 2018

Le Maire,

Renaud PFEFFER